

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
JUILLET 2019**

DELIBERATION N° 19 – 04

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 18-40 du 20 novembre 2018 fixant le montant des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour l'année 2019,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-04 du 14 mars 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour rendre avis sur les dossiers d'aides,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 17-35 du 14 novembre 2017 déléguant des attributions du conseil à la directrice générale (modifié par délibération n° CA 18-09 du 12 janvier 2018, n° CA 18-28 du 12 juillet 2018 et n° CA 19-07 du 14 mars 2019),

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1

De prendre acte du retrait par l'agence de l'eau des dossiers suivants :

Dossier 1071323, aide 1082305-1, ligne programme 1317

Bénéficiaire : SCI BENE

Dossier reporté pour préciser certains points d'instruction du dossier.

Dossier 1073256, aide 1085163-1, ligne programme 2019

Bénéficiaire : Département de Seine et Marne

Dossier reporté à la prochaine commission des aides pour tenir compte de la parution récente du décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique départementale

Article 2

De donner un avis défavorable aux propositions de concours financier suivantes :

Dossier 1074257, aides 1085265-1 et 1085266-1, ligne programme 2513

Bénéficiaire : Eau de Paris

Considérant que la correction d'erreurs de conception ne constitue pas une priorité de financement de l'agence.

Dossier 1073970, aide 1084978-1, ligne programme 1623

Bénéficiaire : commune de Hartennes et Taux

La commission des aides souhaite que lui soit présentée plus clairement les enjeux du projet, le schéma d'assainissement, les solutions alternatives étudiées, et que soit clarifiée l'assiette des travaux éligibles.

Article 3

De donner un avis favorable sous réserve sur les propositions de concours financier suivantes

Dossier 1073697, aide 1084676-1, ligne programme 1315

Bénéficiaire : syndicat mixte pôle d'activités de Villaroche

Avis favorable sous réserve de réduire de moitié l'assiette relative au pontage des fissures et joints de dalle de béton tel qu'indiqué en annexe 1, conformément à la doctrine validée par la commission des aides relative au calcul des assiettes des aides aux outils de production.

Dossier 1073467, aide 1084396-1, ligne programme 1310

Bénéficiaire : Oril Industrie

Avis favorable sous réserve qu'un point global soit fait sur le sujet de la pollution par la nitrosomorpholine.

Article 4

De donner un avis favorable aux projets de contrats de territoire « eau et climat » :

- Contrat de territoire « Eau et Climat » SIAAP « Seine et Marne Franciliennes » 2019-2024, et de déléguer la finalisation de l'objectif 3 du contrat afin de tenir compte des compléments que le SIAAP apportera suite aux demandes de la DRIEE et d'ajouter le qualificatif « pérenne » à « baignade » dans le titre de l'objectif n°2 du contrat.
- Contrat de territoire « Eau et Climat » Rivière Ecole, Ru de la Mare-aux-Evées et leurs Affluents 2019-2024
- Contrat de territoire « Eau et Climat » contrat expérimental protection de la ressource sud Aisne et ouest Marne 2019-2024
- Contrat de territoire « Eau et Climat » du SAGE Cailly-Aubette-Robec élargi à la Métropole Rouen Normandie 2019-2024

Article 5

De donner un avis favorable sur toutes les autres propositions de concours financier soumises à la commission et listées en annexe 2.

Article 6

M. BOUQUET n'a pas pris part au vote concernant le dossier n°1073682 dont l'attributaire est la Mission interdépartementale pour le recyclage des sous-produits de l'assainissement en agriculture (MIRSPAA).

Article 7

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises aux points nécessaires pour lever les réserves sur les conventions listées à l'article 3.

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

**Le Président
de la commission des aides**



Alain VICAUD

ANNEXE 1 - DELIBERATION N° 19-04

APPROBATION DES CONVENTIONS, AVENANTS ET CONVENTIONS CADRE
COMMISSION DES AIDES DE 3 JUILLET 2019

Direction Territoriale
Seine Francilienne
Volume 3

<p>Ligne programme : 13</p> <p>Dossier :</p> <p>Aide : 1084676-1</p> <p>Bénéficiaire :</p> <p>Syndicat mixte pôle d'activités de Villaroche</p>	<p>Modification :</p> <p>Le montant retenu est de 143 505 € au lieu de 243 005 € soit une subvention de 71 753 € au lieu de 121503 €.</p>
---	---

